

Paudex, le 31 juillet 2009

USPI INFO n° 22/2009**Pratique: lancement du Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB)**

L'Office fédéral de l'énergie confirme que le nouveau Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) sera opérationnel **dès lundi 3 août 2009**. Ce certificat documente la qualité énergétique d'une maison et rassemble les recommandations concrètes d'un expert en vue d'un assainissement.

Le prix du CECB et du rapport est fixé à 1'200 francs. Dans le cadre d'une action de promotion qui durera jusqu'à fin décembre au plus tard, la Confédération prend en charge 1'000 francs pour les premiers 15'000 bâtiments, ce qui réduit le coût pour le propriétaire à 200 francs.

Dès le 3 août 2009, une liste des experts certifiés en mesure de faire un CECB est publiée sur le site: www.cecb.ch. Les propriétaires de bâtiment construit avant 1990 peuvent choisir un expert provenant de leur région, le contacter et fixer directement avec lui un rendez-vous.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire



Olivier Rau